



« La triple recommandation » - par Rav Moché Mergui - Roch Hayéchiva

La TORAH dit (PARACHAT EMOR 21-1 à 3) : « HACHEM dit à Moshé : Dis aux Cohanim, [Emor el HaCohanim] les fils d'Aaron, Véamarta [et tu leur diras] : 'Aucun d'entre vous ne se rendra impur pour une personne morte dans son peuple, à l'exception de l'épouse, la mère et le père, le fils, la fille et la sœur vierge (...).' »

La première recommandation est exprimée par la répétition des mots EMOR VEAMARTA : EMOR recouvre l'ordre impératif de parler au COHEN. VEAMARTA signifie « tu diras », au futur de l'indicatif, c'est-à-dire au mode de certitude.

Notre maître RACHI explique : il s'agit de la recommandation faite à l'adulte de veiller sur la pureté des petits Cohanim, pour qu'ils ne se rendent pas impurs. Généralement, l'enfant âgé de moins de 13 ans n'a pas l'obligation de pratiquer toutes les Mitsvoth. Mais la TORAH est intransigeante concernant les lois de l'impureté et exige de veiller à la NECHAMA TEHORA, l'âme pure de nos enfants.

Dans la Guémara Yebamot 104, nos maîtres nous enseignent que la recommandation « Lé hazir Guedolim al Hakétanim » s'adresse aux Béné Israël, particulièrement au sujet des lois alimentaires de la cacherout. Il est dit à ce sujet : « Ne vous rendez pas vous-mêmes immondes par toutes ces créatures rampantes ; ne vous rendez pas impurs par elles, vous en contacteriez l'impureté. » (VAYIKRA 11-42).

Ainsi, après avoir détaillé les lois de la cacherout, la TORAH ordonne de ne jamais faire manger à nos enfants

ces choses immondes. Il s'agit de l'interdiction absolue adressée à l'adulte de faire consommer à l'enfant des produits interdits qui souillent son âme. De même, à propos du sang, la TORAH affirme l'interdiction absolue d'en ingérer : « Nul d'entre vous ne consommera du sang » (VAYIKRA 17-10 à 12). L'expression « Nul d'entre vous » inclut les enfants, ce qui signifie que l'adulte veillera sur les enfants.

Rappelons que Moshé Rabbenou a refusé de se nourrir du sein de l'Égyptienne, ce qui lui a permis d'acquérir le mérite d'atteindre un très haut niveau de prophétie.

Quel est l'adulte qui ne veille pas sur ses enfants chéris ! Dès la naissance, les parents conscients veillent sur leur santé, leur éducation. Mais qui s'inquiète vraiment de la pureté de sa NECHAMA, et de sa KEDOUCHA ? Tout enfant naît avec une NECHAMA TEHORA [une âme pure]. Combien est grande la responsabilité de veiller à la pureté de cette étincelle sacrée ! Car de nos jours, les sources d'impureté sont nombreuses. Notre devoir est de veiller aux lectures, de prendre garde aux images qui souillent l'âme, et de les protéger de toutes les influences extérieures qui peuvent les perturber.

Prendre conscience que tout repose sur le bon exemple des parents constitue un sacerdoce comparable à celui du COHEN. Il s'agit d'un bouclier protecteur de toute influence extérieure.

VEILLONS SÉRIEUSEMENT SUR NOS PETITS CHERIS !



Au début de la Paracha Emor la Tora dit « D'IEU dit à Moché, dis aux Cohanim et tu leur diras » (21-1).

Le verbe dire est redondant dans ce texte.

Ce début de Paracha Moché doit enseigner aux Cohanim les lois qui leur sont relatives : l'interdiction de se rendre impur pour un mort, excepté les proches parents, les interdictions relatives aux épouses qu'ils n'ont pas le droit de marier. La redondance du verbe dire, Rachi explique "léhazir guédolim al hakétanim" – les adultes doivent mettre en garde les enfants. C'est-à-dire que le Cohen adulte doit surveiller le cohen enfant qu'il n'enfreigne pas les lois propres aux cohanim.

Ce concept que l'adulte doit surveiller l'enfant de ne pas enfreindre la loi n'est pas propre au cohen. Ceci est un concept général qui touche toute la Tora et est fondamental. Pour faire court on rappellera ce que le Choulh'an Arouh' O"H 343 stipule : un enfant qui consomme des aliments non cachères, le Bet Din n'est pas tenu de l'en empêcher, mais son père dit intervenir et l'en séparer. A fortiori qu'il est interdit de donner un aliment non cachère à un enfant, même si ce n'est qu'un interdit imposé par les Sages. De même il est interdit d'entraîner un enfant à transgresser Chabat même sur des interdits imposés par les Sages. Le Rama rapporte l'opinion de Tossfot qui dit que si l'enfant a atteint l'âge de l'éducation tout homme se doit d'empêcher l'enfant de

commettre une quelconque transgression. L'enfant qui a commis une faute dans son enfance, n'aura pas besoin de se repentir lorsqu'il grandira toutefois il convient qu'il prenne sur lui dès l'âge de la bar mitsva un comportement particulier pour expier sa faute.

Le Michna Béroura rappelle une multitude de halah'ot concernant ce sujet important. En voici un échantillon : un enfant qui commet une transgression pour un adulte il faudra que l'adulte l'en empêche... Le devoir d'éducation incombe également à la mère... il faudra intervenir lorsqu'on entend les enfants médire, mentir, quereller, maudire... Il est interdit de demander à un non juif de donner un aliment non cachère à un enfant... L'interdiction de proposer un aliment non cachère à un enfant concerne tous les enfants, quelque soit l'âge de l'enfant... Nos Sages ont tiré ces lois de plusieurs sources notamment de notre verset Emor 21-1...

La question de l'éducation des enfants touche tous les domaines de la vie, une question fondamentale touche bien évidemment ce domaine : comment on éduque ? Quelle est la meilleure méthode ? Notre Grand Maître Rav Wolbe disait : de toute évidence il faut apprendre à éduquer les enfants, ce sujet n'est pas l'œuvre du ressenti des parents !

On peut s'interroger : si D'IEU veut que l'enfant fasse la Tora et respecte ses commandements, pourquoi D'IEU n'a pas ordonné

directement à l'enfant ce qu'il doit faire ?

Rav Yitsh'ak Lorents dans son livre exceptionnel H'oh'mat Hanefech volume 1 page 140 soulève cette question en en conclut une idée fondamentale : on ne donne pas d'ordre à l'enfant ! D'IEU n'ordonne rien à l'enfant à fortiori que ceci n'est pas la mission des parents. Alors comment transmet-on aux enfants ce qu'ils doivent faire ? Au nom de Rav Chah' : c'est l'ambiance de la maison qui dessine l'enfant !

L'enfant est un des sujets des plus sensibles de la vie, la mission des parents est de... lui montrer un bel exemple ! C'est tout !

Rav Lorents raconte : lorsque dans la Yéchiva on surpris plusieurs fois un élève qui transgressa le Chabat, on demanda à Rav Chah' si on avait le droit de renvoyer l'enfant de la Yéchiva ?

Rav Chah' réfléchi de longues minutes puis il dit : comment ça se passe dans sa famille, y-a-t-il suffisamment à manger ? Le chalom règne-t-il entre les parents ?

Le maître de la Yéchiva s'exclama aussitôt : comment je peux savoir ce qui se passe dans sa famille ? Rav Chah' s'exclama en colère à son tour : comment voulez vous savoir s'il faut garder un élève alors que vous n'avez aucune information sur son vécu familial ?!

Après enquête il s'avéra que les parents avaient divorcé ce qui conduit l'enfant dans un état fragile.

Tehilim 46

La ségoula notée par le Sefer Hakadmon de ce psaume est pour retrouver l'amour dans le couple. Si un homme arrivait à haïr son épouse, le psaume 46 l'aiderait à aimer à nouveau son épouse.

Qu'y a-t-il de si romantique dans ce tehilim ?

C'est le troisième psaume attribué aux enfants de Korah'. Ils chantaient avec des alamot, qui est un instrument de musique (pourquoi David hameleh' a utilisé tant d'instruments de musique ? Cette question reste en suspens, et à rechercher...)

Aux versets 8 et 12, une phrase se répète "D'IEU, qui est le D'IEU des armées célestes et terrestres, Il est notre secours depuis toujours". Pourquoi cette répétition ?

De quoi ce verset nous parle ?

Ce psaume nous parle du retour des exilés de la guerre de Gog et Magog qui se produira dans les temps futurs. Alors que tous les peuples et les royaumes s'écrouleront, Hashem portera secours au peuple d'Israël et les protégera de tout drame et malheur qui se produiront. Ce psaume a été composé par le rouah' hakodesh, le souffle divin, par les fils de Korah' au moment où la terre s'est ouverte et ils ont eu ces visions. Ils ont eu le courage de se détacher de la faction de leur père et de la querelle qui l'a mené contre Moshé et Aaron. Et cela leur a valu toutes ces visions prophétiques et futuristes. C'est incroyable, lorsqu'on se sépare de la mah'loket, lorsqu'on évite la querelle on peut monter à des niveaux très élevés. Alors il y a certainement un lien avec le couple puisque malheureusement dans le couple il y a

beaucoup de discordes, de divergences, de mésestente, ce qui cause aujourd'hui de nombreux divorces ou des couples malheureux. Et lorsqu'on sait taire la querelle, la rancœur, on atteint des niveaux de visions prophétiques... mais s'il n'y a pas la présence divine c'est lié à la mah'loket.

Metivta rapporte au nom du Méiri que l'instrument de musique, la alamot, est un instrument qui éveille grandement la simh'a et c'est lié à l'absence de querelle, au shalom. Ces notions sont très importantes et en particulier dans le couple.

Selon Rav Sadia Gaon c'est un instrument qui émet un son extrêmement fin voire silencieux. Et c'est une notion très importante dans le couple, l'art du silence. On n'a pas besoin de tout dire, de tout critiquer, il faut garder le silence parce que le but c'est ce romantisme et cet amour qui animent le couple. Il faut être mélodieux, joyeux et silencieux.

Ce troisième mizmor des fils de Korah', répète le verset que nous avons vu et le Ri Ibn H'ya dit que dans les temps futurs les nations reviendront au service d'Hashem et se rangeront dans la voie d'Hakadosh Barouh' Hou mais il y aura une différence entre la perception divine du peuple d'Israël et celle des nations. Le peuple d'Israël a servi Hashem déjà maintenant et donc ce qu'ils verront dans le monde à venir est supérieur à la vision des nations quand bien même elles reviendront vers Hakadosh Barouh' Hou. Il y aura une harmonie, une simh'a et un shalom dans le monde. C'est le programme que nous proposent les fils de Korah'. Ils ont pu percevoir des choses extraordinaires du fait de ne pas avoir suivi leur père dans la querelle : le shalom, la simh'a, l'harmonie.

*La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov
à Rav Ilan et Sandy Drai à l'occasion de
sa Bar Mitsva de leur fils
Eliel - Binyamin*

*La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov
à Yonathan et Myriam Bloch à l'occasion
de la naissance de leur fille Avigael*

L'Homme, acteur ou spectateur

Au chapitre 24 verset 5 la Tora nous parle des douze pains qui se trouvaient sur la Table dans le sanctuaire.

Pourquoi douze pains ?

Le Baal Hatourim dit qu'ils sont liés aux douze astres qui ont un cycle journalier.

Le Sfat Emet (643) explique : la subsistance matérielle dans le monde passe à travers ces douze pains ! Les Maîtres enseignent qu'au moment des trois fêtes où les Enfants d'Israël se rendaient au Temple, les Cohanim soulevaient la Table ornée des douze pains et disaient au peuple "constatez comment D'IEU vous chéri, le miracle des douze pains qui restaient chaud toute la semaine !". Pourquoi ce miracle témoigne de l'affection que D'IEU a envers Israël ?

Il nous faut comprendre, poursuit le Sfat Emet : c'est par le service qu'opéraient les Enfants d'Israël dans le monde que rejaillissait la bénédiction dans le monde !!! Les

douze pains correspondent aux douze astres, eux-mêmes représentés par les douze tribus. C'est par l'enthousiasme qu'Israël ressent dans son Service envers D'IEU que se manifeste la bénédiction dans le monde !

C'est bien là l'affection que d'IEU témoigne à Israël, conclut le Sfat Emet, c'est votre œuvre que vous opérerez sur terre qui déclenche l'effet sur les êtres et éléments supérieurs afin qu'ils déversent leur énergie sur le monde terrestre. C'est ainsi que D'IEU gère et guide le monde, en regardant les faits et gestes d'Israël et leur qualité pour ainsi déclencher le fonctionnement du monde.

C'est bien là un sujet passionnant dont nous avons eu la chance de pouvoir développer dans notre série de cours Yeshiva Zoom – Cej Online (cours à retrouver sur www.cejnice.com – l'homme, acteur ou spectateur).

L'homme n'est pas le spectateur du monde mais il en est plutôt l'acteur. C'est l'homme qui écrit l'histoire du monde et non le monde qui écrit l'histoire de l'homme. Les astres dépendent d'Israël et non le contraire. D'IEU a donné à l'homme un pouvoir immense de dessiner le monde, en aucun cas nous devons subir notre vie, il n'y a pas de fatalité mais seulement des opportunités. Si ton couple va mal, réécris-le. Si ta santé bat de l'aile, redessine ta vie. Si la galaxie s'écroule, rebâti le monde. N'attendons pas que le monde aille mieux pour sourire, souris au monde il te sourira. Vas mieux tout ira bien, n'attends pas que tout aille bien pour aller mieux. Les astres ne sont pas là pour te dire ce que tu dois faire mais pour qu'on leur dise quoi faire... Interdiction de consulter tout ce qui prédit l'avenir car rien ne peut me dicter quoi faire, c'est moi/toi seul qui écrit le futur

Horaires Chabat Kodech Nice

Vendredi 5 mai – 14 iyar Pessah' Chéni Hiloula Rabi Méir Baal Haness

Entrée de Chabat 20h00

pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer

Samedi 6 mai – 15 iyar

Réciter le chémâ avant 9h09

Sortie de Chabat 21h27 / Rabénou Tam 22h05

**Grande soirée de
Lag Baomer Lundi
8 mai à La Yéchiva**
Prières
Allumages de bougies
Barbecue